

AUTORISATIONS D'URBANISME, UN NOUVEAU SERVICE EN LIGNE

Comment déposer mon dossier ?

Votre commune met à votre disposition un service gratuit, vous permettant de déposer toutes vos demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique : information, dépôt, traitement des dossiers et suivi des demandes.

Un service plus simple et plus rapide, pour faciliter vos démarches !



COMMENT ÇA MARCHE ?



1. **Créer votre compte utilisateur** en vous enregistrant sur la plateforme <https://gnau18.operis.fr/gresivaudan/gnau/#/>



2. **Suivez les étapes indiquées** sur la plateforme afin de créer votre dossier et valider le dépôt de votre demande.



n°1234

3. Une fois votre demande transmise et finalisée, vous recevrez :
 - **Un accusé d'enregistrement automatique** (AEE) au plus tard le jour ouvré suivant le dépôt de votre demande.
 - Sous 10 jours vous recevrez **un accusé de réception électronique** (ARE) qui vous précisera le numéro d'enregistrement de votre dossier.



Les agents du service urbanisme de la ville de
restent à votre écoute pour vous renseigner et vous accompagner au :
.....

Vous n'êtes pas à l'aise avec le numérique ou vous préférez le papier ?
Rassurez-vous ! Le dépôt classique par courrier recommandé ou à l'accueil de votre mairie
est toujours possible.